



Le 20 octobre 2017

PAR COURRIEL ET DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Monsieur Pierre Méthé
Directeur Affaires institutionnelles
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire
2018-2019

N/D : DG-214

V/D : R-4011-2017

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 13 octobre 2017 dans le dossier cité en rubrique. L'UPA ne s'oppose pas à la possibilité de reporter au mois de février 2018 l'examen en audience des enjeux qui ne sont pas nécessaires à la détermination des revenus requis au 1^{er} avril 2018.

Par ailleurs, l'UPA partage également les préoccupations exprimées par la Régie quant aux contraintes que les nouveaux délais imposent sur l'analyse des enjeux de façon approfondie. Ainsi, l'UPA accueille favorablement la proposition de la Régie de reporter le dépôt de la preuve des intervenants au 13 novembre 2017 à 12h.

Enfin, l'UPA présume que ces éléments vont avoir un impact sur le calendrier d'audience. Il est possible que la Régie décide d'écourter celle-ci et que sa durée soit moindre que les 17 jours ouvrables planifiés cette année. Dans ce cas, l'UPA indique qu'elle préfère que les jours soient amputés au début de la période réservée aux audiences plutôt qu'à la fin de façon à permettre aux intervenants de disposer d'un

temps de préparation pour les audiences qui soit adéquat et similaire aux années passées.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, monsieur Méthé, l'expression de nos salutations distinguées.

BHLF, AVOCATS



Marie-Andrée Hotte, avocate

c. c. Me Simon Turmel (Hydro-Québec)
Me Eric Fraser (Hydro-Québec)
Cyril Michaud (UPA)
Laure Vinsant Le Lous (UPA)
Isabelle Bouffard (UPA)